



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2020-1-11

Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

024 40 00 752 - 20200312-2020_1_11-DE
Reçu le 17/03/2020
Publié le 17/03/2020
Département de la
DORDOGNE

Séance du 12 mars 2020

Arrondissement de
NONTRON

Président : Bernard VAURIAC

Lieu de réunion du Conseil :

Saint Jory de Chalais

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :
02 mars 2020

Nombre de membres :

En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI Thérèse CHASSAIN

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD, Michel AUGÉIX, Marc PASCUAL, René (Paul) CHEVAL, Paul MEYNIER, Michel RANOUIL (suppléant de Philippe LACHAUD)

Absents et excusés : Pierre-Yves COUTURIER, Dominique MARCETEAU (a donné pouvoir à Annick MARCETEAU), Céline DEQUANT, Nicola ROBERTS, Christiane DESPAGES, Philippe LACHAUD (remplacé par son suppléant Michel RANOUIL), Michel REBIERE, Paul MEYNIER,

M. Benoît MOUTON est désigné secrétaire de séance

Ratios promus / promouvables

Suite aux avancements de ces deux dernières années, il est nécessaire de réactualiser la délibération concernant les ratios afin d'intégrer les nouveaux grades.

Tous les ratios sont fixés à 100% sauf pour la catégorie A pour le passage du grade d'attaché principal à attaché hors classe où le pourcentage est fixé à 50%.

Vu la loi n°209 du 19 février 2007 (article 35) « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi (...) pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 14 février 2020.

Considérant que la fixation des taux de changement de grade est une prérogative du conseil communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adopter les taux promus prouvables conformément au tableau en annexe**
- **AUTORISE le Président à mettre en application la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

Fait à Thiviers, le 16 mars 2020
Le Président,

Bernard VAURIAC



AR Prefecture

024-242400752-20200312-2020_1_11-DE

Reçu le 17/03/2020

Publié le 17/03/2020

Publié le	Catégorie	Cadre d'emploi	Nouveau Grade	Nouveau grade accessible	Pourcentage retenu	
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	100	
			Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100	
	B	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur Principal 2ème classe	100	
			Rédacteur Principal 2ème classe	Rédacteur Principal 1ère classe	100	
	A	Attaché	Attaché	Attaché Principal	100	
			Attaché Principal	Attaché Hors classe	50	
	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint Tech. pcpal 2ème classe	100
				Adjoint Tech. pcpal 2ème classe	Adjoint Tech. pcpal 1ère classe	100
Agent de maîtrise			Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal	100	
B		Technicien	Technicien	Technicien pcpal 2ème classe	100	
			Technicien pcpal 2ème classe	Technicien pcpal 1ère classe	100	
A		Ingénieur	Ingénieur	Ingénieur Principal	100	
			Ingénieur Principal	Ingénieur hors classe	/	
Animation		C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Pcpal 2ème classe	100
	Adjoint d'animation Pcpal 2ème classe			Adjoint d'animation Pcpal 1ère classe	100	
	B	Animateur	Animateur	Animateur Principal 2ème classe	100	
			Animateur Principal 2ème classe	Animateur Principal 1ère classe	100	
		Educateur Jeunes Enfants	Educateur jeunes enfants	Educateur Principal jeunes enfants	100	
Culture	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Adjoint territ. Pcpal du pat 2ème classe	100	
			Adjoint territ. Pcpal du pat 2ème classe	Adjoint territ. Pcpal du pat 1ère classe	100	

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

Fait à Thiviers, le 16 mars 2020
Le Président,

Bernard VAURIAC

